

à la protection plutôt que sur l'obligation de divulguer, et qui conserve plusieurs éléments de discrimination, renforcera les caractéristiques monopolistiques et oligopolistiques du commerce mondial.

Des DPI plus forts peuvent entraîner la concentration de l'innovation, car les entreprises se prévaudront de leur monopole pour empêcher ou freiner les transferts technologiques. Les préoccupations quant au réaménagement des droits, avec des obligations croissantes pour les gouvernements de faire respecter ces droits, ont peut-être modifié l'équilibre historique entre les coûts économiques et les intérêts sociaux. Par conséquent, le Canada devra plus que jamais réclamer des règles transparentes, non discriminatoires et cohérentes dans le commerce de la technologie. Comme le présent chapitre le montre, certaines lois intérieures américaines font obstacle à la libre circulation de l'information, ce qui entrave l'accès aux nouvelles technologies pour les Canadiens. Alors que le gouvernement canadien a assumé un certain nombre de nouvelles obligations en matière de PI avant de conclure l'ALENA, les États-Unis commencent à peine à légiférer pour honorer plus pleinement leurs obligations. Dans les faits, cependant, les Américains semblent déterminés à continuer de pratiquer la discrimination en faveur des sociétés américaines et à élargir la portée des DPI existants.

Recommandation 8. Diffusion de l'information sur la propriété intellectuelle au Canada

De plus en plus, les entreprises devront s'assurer, en fouillant la littérature sur les brevets existants, que leur R-D ne viole pas une propriété intellectuelle existante. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) possède dans ses dossiers de l'information sur les technologies canadiennes et étrangères brevetées, et il lui incombe de diffuser cette information sur les brevets auprès du secteur privé. Les agents du service extérieur doivent être de plus en plus conscients de l'existence de l'OPIC ainsi que du rôle des brevets, des droits d'auteur, des marques de commerce et des dessins industriels comme outils de la politique commerciale et du développement du commerce.